

IPIEQ ZONE10

Instance de pilotage inter-réseaux de l'enseignement qualifiant
de la zone de Charleroi - Hainaut sud

Des projets novateurs et inter-réseaux pour l'enseignement qualifiant à Charleroi

Acquis et avenir de l'IPIEQ



L'ICESC : les origines et les objectifs.....	3
Fruits de l'expérience pilote : des projets forts	3
1. Etude des réalités socio-économiques du bassin.....	3
2. L'offre scolaire qualifiante et sa fréquentation	4
3. Synthèse.....	5
Trois projets novateurs dès maintenant.....	5
1. Découverte des métiers par la pratique au 1 ^{er} degré	5
2. Découverte des métiers techniques dans le supérieur.....	6
3. Deux maisons passives complémentaires	6
Des actions complémentaires en renfort	6
Actualités et avenir.....	7
Un nouveau décret, une nouvelle Instance.....	7
Projets pour la nouvelle Instance	7
1. Prolongement et extension des découvertes des métiers	7
2. Revaloriser intelligemment le qualifiant.....	8
3. Développer l'esprit d'entreprendre et la capacité d'innovation	8
4. Réorganiser l'offre.....	8
Conclusions : à Charleroi une dynamique double	8
Annexe : Composition de l'Instance	10

Personne de contact - Secrétariat de l'ICESC

Régis Laurent, Chef de projet, Communauté française
Rue de l'Ecluse, 16, 6000 Charleroi
regis.laurent@forem.be
071/23 06 67

L'ICESC : les origines et les objectifs

Projet pilote, l'Instance de concertation de l'espace scolaire de Charleroi s'inscrit dans le cadre de la déclaration de politique communautaire 2004-2009.

Le choix de Charleroi pour cette expérience se justifie notamment par le fait que la zone de Charleroi possède l'indice socio-économique moyen le plus faible. Conscients de la nécessité d'assurer une meilleure insertion des jeunes sur le marché de l'emploi et du potentiel qui en résulte, les représentants des différents réseaux d'enseignement se sont mis autour de la table pour créer une instance de concertation en **inter-réseaux**.

Conformément à la déclaration de politique communautaire 2004-2009, l'objectif, à terme, est de produire une dynamique de redéploiement progressif, cohérent et structuré de l'offre d'enseignement qualifiant sur la zone de Charleroi en :

- promouvant une logique de **concertation** et de co-responsabilisation
- ajustant progressivement et de façon cohérente l'offre d'enseignement qualifiant avec les pôles de développement socioéconomique du « bassin » dans une perspective de **développement territorial durable**
- assurant une plus grande cohérence et pertinence des cursus de formations offerts sur le « bassin » et, par suite, l'amélioration des chances d'**insertion socioprofessionnelle** des jeunes scolarisés dans les filières qualifiantes

Fruits de l'expérience pilote : des projets forts

Pour pallier le **manque de main-d'œuvre** dans certains secteurs, les représentants locaux des différents réseaux scolaires n'ont pas hésité à retrousser leurs manches et à débattre, ne s'épargnant aucune question tabou, avec un objectif clair : adapter l'enseignement qualifiant aux réalités socio-économiques. Une série de projets ont pour ambition de répondre au problème des **métiers en pénurie** grâce à un système original et en inter-réseaux de **sensibilisation et d'orientation**. Ces dispositifs, premières pierres du redéploiement, fonctionneront dès la rentrée scolaire de 2009

Garant de la cohérence du développement territorial, le CSEF de Charleroi a notamment procuré une méthode d'analyse et d'actions efficace à l'Instance. Les acteurs se sont basés sur une observation sérieuse de l'offre scolaire et des offres d'emplois sur la région afin d'orienter au mieux leurs réflexions et leurs initiatives.

1. Etude des réalités socio-économiques du bassin

Voir dans les tableaux ci-dessous la part des secteurs dans l'emploi dans la zone 10 d'enseignement : seul le secteur de l'industrie est réellement spécifique à la région de Charleroi. Cependant, la construction occupe une place importante. Nous verrons plus bas que ces deux secteurs sont les deux principaux touchés par la pénurie.

Toute fois, nous remarquerons également quelques métiers en pénurie dans les secteurs de l'agronomie et de la restauration.

Emploi : % de spécificité des secteurs

Activité	Total Charleroi	% de R.W		
Cokéfaction, raffinage, industries nucléaires	198	56,7	secteurs spécifiques dans la zone 10	
Fabrication de machines et équipements	5535	39,0		
Fabrication de matériel de transport	2349	28,1		
Métallurgie et travail des métaux	7866	25,4		
Fabrication d'équipements électriques et électroniques	2015	21,9		
Autres industries manufacturières	619	17,4		
Extraction de produits énergétiques	13	15,3		
Immobilier, location et services aux entreprises	14066	15,3		secteurs moyens
Transports et communications	9416	14,8		
Industrie chimique	2740	13,6		
Construction	9395	13,0		
Industrie du caoutchouc et des plastiques	562	12,7		
Santé et action sociale	19933	12,5		
Commerce, réparations automobile et d'articles domestiques	17429	12,4		
Industrie du papier et du carton; édition et imprimerie	1117	11,6		
Activités financières	2566	11,5		
Services collectifs, sociaux et personnels	5171	11,1	secteurs non-spécifiques	
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	888	11,1		
Administration publique	13589	11,0		
Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	1383	10,9		
Education	12789	10,2		
Industries agricoles et alimentaires	2124	9,3		
Travail du bois et fabrication d'articles en bois	287	8,8		
Hôtels et restaurants	2618	8,5		
Agriculture, chasse, sylviculture	419	6,6		
Pêche, aquaculture	3	4,9		
Industrie du cuir et de la chaussure	6	3,8		
Industrie textile et habillement	78	2,3		
Services domestiques	20	2,2		
Extraction de produits non énergétiques	55	2,1		

Fonctions critiques difficiles à pourvoir à la Direction régionale de Charleroi	
Rem 5 Libellé	Rem 5 Libellé
11132 Coiffeur	42231 Poseur de revêtements rigides
11211 Nettoyeur/nettoyeuse de locaux et de surfaces	43111 Conducteur/conductrice de transport de particuliers
13211 Aide de cuisine	43114 Conducteur de transport de marchandises (réseau routier)
14311 Attaché commercial/attachée commerciale en biens d'équipement professionnels	44121 Opérateur-régleur/opératrice-régleuse sur machine-outil
22121 Enseignant/enseignante d'enseignement général	44132 Soudeur/soudeuse
22122 Enseignant/enseignante d'enseignement technique (agricole, professionnel, technologique)	44521 Mécanicien de véhicules particuliers et industriels
24121 Infirmier/infirmière généraliste	44531 Electricien/électricienne de maintenance
42113 Ouvrier du béton	46221 Conducteur de machine d'impression
42114 Ouvrier de la maçonnerie	47111 Préparateur/préparatrice en produits de boulangerie-vienniserie
42121 Monteur/monteuse en structures métalliques	47351 Réalisateur d'ouvrages en bois et matériaux associés
42123 Couvreur	61221 Dessinateur du BTP
42211 Electricien/électricienne du bâtiment et des travaux publics	61223 Chargé/chargée d'études techniques du BTP
42212 Installateur d'équipements sanitaires et thermiques	61231 Chef de chantier du BTP
42221 Poseur de fermetures menuisées	

Les métiers critiques rejoignent les spécificités de l'emploi en région de Charleroi. La plupart des métiers critiques appartiennent aux secteurs de l'industrie et de la construction. Une attention particulière, au niveau de l'enseignement, doit se porter vers ces deux secteurs.

2. L'offre scolaire qualifiante et sa fréquentation

Le tableau ci-dessous offre d'une manière résumée, et la part de la population scolaire 2008 par secteurs d'enseignement et la part du nombre de sections de chaque secteur d'enseignement. La dernière ligne est rajoutée à titre indicatif afin d'avoir en tête le volume total des secteurs concernés.

Nous notons que les filières menant aux métiers dits « en pénurie » existent en suffisance sur le territoire, mais n'attirent que peu de jeunes. A l'inverse, il existe des filières surpeuplées pourtant peu porteuses en terme d'emplois.

	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Secteur 4	Secteur 5	Secteur 6	Secteur 7	Secteur 8	Secteur 9
% de la population scolaire	0,7	13,7	7,3	6	0,8	8,1	27,8	33,1	2,2
% du nombre de sections	2,9	25,7	17,6	10,3	3,7	9,6	9,6	16,2	4,4
nombre total d'élèves	33	678	361	300	41	401	1374	1633	111

— Pénurie d'élèves fréquentant les filières menant à des métiers porteurs.

— Pléthore d'élèves dans des sections « peu pourvoyeuse d'emplois »

Secteurs : 1.agronomie, 2.industrie , 3.construction, 4.restauration, 5.habillement textile, 6.arts appliqués, 7.économie, 8.services aux personnes, 9.sciences appliquées.

3. Synthèse

Prenant en compte le bilan socio-économique, les secteurs spécifiques de la région, les métiers en pénurie identifiés par le FOREM et le bilan de l'offre d'enseignement il convient donc de travailler sur :

- l'alimentation des filières « pénurie »
- le désengorgement des filières « pléthore »
- les compétences des métiers en évolution (ex: nouvelles compétences en matière de développement durable, de qualité environnementale, d'isolation, de chauffage alternatif et métiers verts)

Ainsi l'orientation (et son corolaire, la revalorisation de l'enseignement qualifiant) s'avère être la problématique centrale. Dans un soucis de pragmatisme, nous ciblerons nos actions sur quatre secteurs : l'agronomie, l'industrie, la construction et la restauration, respectivement les secteurs 1, 2, 3 et 4.

Trois projets novateurs dès maintenant

Le constat initial de l'Instance révèle surtout un problème d'orientation des élèves. Les **formations pour les métiers en pénurie existent, mais sont trop peu fréquentées**, et ce en dépit des débouchés réels sur le marché de l'emploi. Les causes majeures d'un tel paradoxe résident dans les représentations négatives qui entourent les métiers technologiques et l'enseignement technique. Un effort particulier doit être réalisé au niveau de la sensibilisation et de l'orientation.

C'est dans cette optique que l'Instance de concertation de l'espace scolaire de Charleroi a élaboré trois projets prometteurs. Ceux-ci seront **en place dès la rentrée de septembre 2009 et mobiliseront près de 25 écoles et plus de mille élèves.**

1. Découverte des métiers par la pratique au 1^{er} degré

Pour redonner du succès auprès des jeunes à ces filières porteuses, il faut améliorer l'image des métiers et de l'enseignement qualifiant. Le premier projet vise à attiser la curiosité de l'élève pour les métiers technologiques, à lui faire découvrir des aptitudes personnelles et à favoriser un choix de trajectoire positif de sa part. Concrètement, des élèves de deuxième année du premier degré du Secondaire pourront suivre, dans les

écoles participantes, le cours d'éducation par la technologie au sein d'une école qualifiante mieux équipée pour la pratique et plus proche du monde du travail. Avec une image de l'enseignement qualifiant ainsi démystifiée, l'élève du général pourra choisir librement son parcours scolaire et ses projets en toute connaissance de cause. La démarche originale s'avère d'autant plus intéressante qu'un choix personnel et positif de la part de l'élève contribue, en outre, à sa réussite.

En détail :

Utiliser le cours *d'Education par la Technologie* de la Formation Commune de 2^e année du 1^{er} degré du Secondaire pour découvrir, par la pratique, différents apprentissages de métiers en pénurie. L'orientation et l'optique pédagogique se rejoignent.

2. Découverte des métiers techniques dans le supérieur

Dans le même esprit, le deuxième projet concerne les élèves du général inscrit en cinquième année de sciences fortes. Sur base volontaire, les jeunes pourront participer aux ateliers des filières de sciences appliquées ou de scientifique industrielle organisés dans une école qualifiante. La volonté est de redonner à ces jeunes le goût d'un enseignement de qualité davantage basé sur la pratique, et pourquoi pas, le goût de l'enseignement supérieur technique souvent pourvoyeur d'emploi.

En détail :

Offrir aux élèves du 3^e degré du Général l'opportunité de s'orienter vers une Technique de transition tout en restant inscrit dans l'école du Général, mais en suivant sa formation option groupée dans une école « Technique ». L'orientation et l'optique pédagogique se rejoignent.

3. Deux maisons passives complémentaires

L'instance se donne également pour cible d'harmoniser l'offre d'enseignement qualifiant sur la région. Dans cette optique, les Aumôniers du travail de Charleroi et l'Université du Travail ont décidé de coordonner la construction leurs maisons passives respectives. Imaginées avant la mise en place de la concertation inter-réseaux, ces deux maisons fonctionneront de façon complémentaire en exploitant et en exposant les spécialités propres des deux établissements.

Eviter une concurrence néfaste permettra de développer les deux maisons passives en formidables outils pédagogiques et promotionnels pour une filière d'avenir. C'est un des enrichissements que la concertation permet d'imaginer et de créer.

Le secteur de la construction est également touché par les métiers en pénuries. Ces maisons passives, qui seront construites sur plusieurs années par les élèves, serviront de lieux de formation et de sensibilisation.

Des actions complémentaires en renfort

En soutien à ces trois projets, l'Instance de concertation lancera aussi une série d'actions complémentaires, dont une campagne de sensibilisation aux métiers dits « en pénurie » avec l'aide des secteurs (voir plus bas). L'action de séduction se veut cohérente avec les projets afin d'attirer les jeunes vers ces emplois pour lesquels nos écoles qualifiantes offrent une excellente formation.

Les projets d'orientation sont également un préalable et un complément nécessaire au bon fonctionnement du décret, portant davantage sur la restructuration de l'offre. C'est la raison pour laquelle, l'Instance, en collaboration avec ses partenaires, souhaite

continuer notamment dans la voie de l'orientation et de la revalorisation de l'enseignement qualifiant.

Actualités et avenir

Suite au succès du projet pilote de Charleroi, le Parlement de la Communauté française a adopté un décret le 28 avril dernier visant à harmoniser l'offre d'enseignement qualifiant pour éviter les doubles emplois et la dispersion de l'offre, tant à l'intérieur qu'entre les différents réseaux pour renforcer les synergies, les complémentarités et les spécialisations. Ce décret instaure une Instance de concertation pour l'enseignement qualifiant au sein de chaque zone d'enseignement.

Plus récemment encore, la déclaration de politique communautaire 2009-2014, née des dernières élections, soutient ces instances de concertation et vise à renforcer celles-ci afin de valoriser l'enseignement qualifiant et de le réorganiser façon cohérente avec le territoire.

Le projet pilote de notre Instance de concertation aura permis d'ouvrir des réflexions importantes, de forger une expérience précieuse et d'instaurer une confiance au sein d'une équipe motivée. Forte de ces atouts, l'Instance de Charleroi s'est positionnée plus que favorablement au décret et à la nouvelle déclaration de politique communautaire. Avec ses partenaires, dont le CSEF de Charleroi, notre Instance planche d'ores et déjà sur de nouveaux projets d'avenir.

Un nouveau décret, une nouvelle Instance

Conformément au décret relatif à « la création d'instances sous-régionales de pilotage et à l'octroi d'incitants visant un redéploiement plus efficient de l'offre d'enseignement qualifiant dans une perspective de développement territorial », l'Instance de Charleroi a refondé sa composition et recadré ses missions. Notons aussi que l'Instance s'étend désormais à l'ensemble de la zone d'enseignement Charleroi-Hainaut sud.

Le décret, dans sa forme actuelle, ne prévoit que le volet de la restructuration de l'offre scolaire qualifiante, c'est-à-dire l'octroi d'incitants pour la suppression, le maintien ou l'ouverture d'options en adéquation avec les réalités socio-économiques du territoire. Toutefois, la bonne orientation des jeunes, de même que la revalorisation des filières techniques et professionnelles, demeure une condition nécessaire au redéploiement efficace de l'enseignement qualifiant. Rassemblant toutes les forces vives caroloses utiles à un enseignement de qualité (monde de l'enseignement, CSEF, Forem, syndicats, IFAPME, etc.), l'Instance de Charleroi tient à concilier orientation des élèves, valorisation et réorganisation du qualifiant, en cohérence et en complément des initiatives diverses menées dans ces domaines. Afin d'éviter les doublons dans ces matières également, l'Instance de Charleroi doit jouer le rôle de vecteur, réunissant et canalisant de façon concertée, les nombreux acteurs éparpillés agissant sur les trajectoires des jeunes.

Projets pour la nouvelle Instance

1. Prolongement et extension des découvertes des métiers

L'enthousiasme soulevé par ces projets pédagogiques et d'orientation au 1^{er} et au 3^e degré, voir plus haut, et la participation impressionnante ont dépassé toutes nos

attentes. Notre souhait est de prolonger ces dispositifs, étendus à toute la zone 10, dont les effets ne se ressentiront pleinement que sur le long terme. Par ailleurs, il nous semblerait néfaste de ne pouvoir permettre, par exemple, aux élèves de 5^e année de sciences fortes de poursuivre leur découverte des métiers du technique supérieur lors de leur 6^e année.

Consacré dans la déclaration de politique communautaire, l'orientation des jeunes constitue un des piliers du redéploiement de l'enseignement qualifiant. Outre l'objectif d'orientation, ces deux projets en inter-réseaux démystifient et revalorisent l'image de l'enseignement qualifiant. Ils constituent aussi un facteur d'échange et de confiance entre les établissements des différents réseaux de la zone.

2. Revaloriser intelligemment le qualifiant

Pour renforcer le redéploiement de l'offre scolaire qualifiante, nous prévoyons une campagne de sensibilisation aux métiers dits « en pénurie » avec l'aide des secteurs. De nombreuses initiatives, de la part de différents acteurs, se sont multipliées, mais sans donner les résultats espérés. Notre idée est de travailler sur une communication différente. C'est la raison pour laquelle, suite à un appel d'offre, nous collaborerons avec la Fucam afin d'étudier les représentations des jeunes, de leurs parents et enseignants vis-à-vis de certains métiers technologiques et de l'enseignement qualifiant. Les conclusions de cette étude nous permettront de mener une campagne d'un nouveau type et plus efficace, conjointement aux efforts de nos partenaires (dont les fonds sectoriels). L'action de séduction se veut bien-sûr cohérente avec les projets présentés ci-dessus afin d'attirer les jeunes vers les emplois pour lesquels nos écoles qualifiantes offrent une excellente formation.

Cette revalorisation intelligente s'inscrit dans la droite ligne de la déclaration de politique communautaire.

3. Développer l'esprit d'entreprendre et la capacité d'innovation

En partenariat avec le CSEF de Charleroi, l'Instance entend rencontrer une autre préoccupation de la déclaration de politique communautaire : celle de promouvoir la créativité et l'esprit d'entreprendre.

En 2007, le CSEF de Charleroi a élaboré et distribué, dans sa phase pilote, une mallette « créative » destinées aux enseignants et désormais soutenue notamment par l'ASE. Cette mallette contient différents outils pédagogiques propres développer les capacités de construire et porter des projets et de susciter la créativité. Par le biais de l'Instance, cette mallette, en 2^e version améliorée, pourrait être diffusée à toutes les écoles qualifiantes de la zone, qui intégreraient ainsi dans leur projet d'établissement un volet visant à développer l'innovation et l'esprit d'entreprendre.

4. Réorganiser l'offre

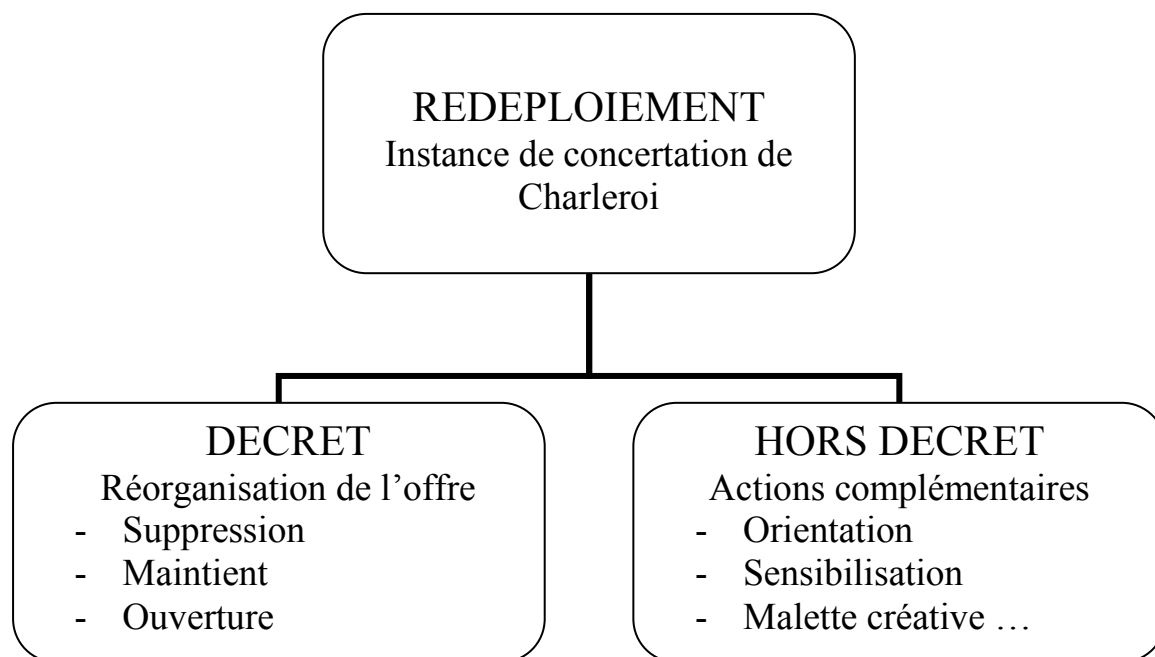
Enfin et non des moindres, l'Instance de Charleroi se concentrera bien entendu sur le cœur de sa tâche : réorganiser l'offre d'enseignement qualifiant de façon progressive, concertée et cohérente sur l'ensemble de la zone 10, selon le décret afférent et la déclaration de politique communautaire. Le principe est déjà bien acquis par tous les participants de l'expérience pilote.

Conclusions : à Charleroi une dynamique double

En avance sur les autres zones de la Communauté française grâce à son expérience pilote, l'Instance de Charleroi se profile donc selon une dynamique double : le décret et les compléments hors décret.

D'après nos observations et nos réflexions, le redéploiement de l'enseignement qualifiant ne peut se concevoir sans une meilleure orientation des jeunes, sans une image améliorée de cet enseignement, sans concertation, ni sans confiance mutuelle de l'ensemble des établissements des différents réseaux. Afin d'atteindre les objectifs fixés, il convient d'appréhender le phénomène dans sa globalité. C'est la raison pour laquelle,

l'Instance de concertation de Charleroi s'attachera à accompagner la réorganisation de l'offre scolaire par des mesures, entre autres, d'orientation et de sensibilisation. Bien entendu, un travail opérant aux niveaux de l'orientation et de la valorisation de l'enseignement qualifiant ne doit s'effectuer qu'en concertation et en synergie avec les différents acteurs et dispositifs existants tels que les enseignants, les CPMS, les fonds sectoriels, les Centres de compétences et autres organismes. Promouvoir la concertation, la cohérence et la synergie, c'est le devoir de notre Instance dans sa double dynamique.



Annexe : Composition de l'Instance

Président : Guy Béart /// Vice-présidents : Jean Coopmans, Eric Van Sevenant

L'Instance se compose de :

Conseil de zone pour le confessionnel

- Thierry Baudry, *Président du Conseil de Zone*
- Jean Cambier, *Institut St Joseph Charleroi*
- Jean Coopmans, *Directeur du Collège technique des Aumôniers du Travail de Charleroi:*
- Hubert Laurent, *Directeur diocésain*

Conseil de zone pour le non confessionnel

- Maurisio Pani, *Directeur du CECS Henri Dunant*
- Guy Béart, *Directeur général des enseignements provinciaux de la région de Charleroi*
- Eric Thirion, *Préfet des études à l'AR Fleurus*
- Jean-Marie Hendrickx, *Préfet AR Pierre Paulus Châtelet*

Comité de concertation pour le confessionnel

- Paul Boland, *Chargé de mission Segec*

Comité de concertation pour le non confessionnel

- Alfred Piraux, *Préfet coordonnateur de la zone*

CSEF de Charleroi

- Eric Van Sevenant, *Président du Comité de Direction*
- Daniel Piron, *F.G.T.B*
- Raymond Marchand, *C.S.C*
- François Foucart, *représentant des employeurs*
- Martine Cantagallo, *UCM*

FOREM

- Sophie Vojtassak, *Directrice DR FOREM Charleroi*

Direction générale de l'enseignement obligatoire

- Claude Lachapelle, *DGEO*

L'Instance associe à ses travaux avec droit de vote en ce qui concerne les incitants :

Syndicats de l'enseignement

- Ludovic Libert, *CSC-Enseignement*
- Claude Scieur, *CSC-Enseignement*
- Jean-Pierre Perin, *CGSP enseignement*
- Paule Annoye, *CGSP*
- Jean-Luc Dutrieux, *SLFP*

L'Instance associe à ses travaux sans voix délibérative :

Enseignement spécialisé

- Freddy Sohier, (officiel) *Direction générale des Affaires sociales,*
- Vincent Bouilliez, (libre subventionné)

Enseignement de promotion sociale

- Pierre Flament, *Directeur Institut provincial de l'enseignement technique et professionnel de*
- Doriane Detournay, *Directrice des cours professionnels pour adultes*

Conseil zonal de l'alternance

- Jean-Luc Lauvaux, *Coordinateur du CEFA de l'IETS de l'UT de Charleroi*
- Bruno Galloy, *Coordinateur du CEFA Hainaut-Sud*

IFAPME

- Pierre Otte, *Conseiller pédagogique*

CSEF de La Louvière

- Laurence Noel, *Coordinatrice CSEF de La Louvière*

Enseignement libre non confessionnel

- Martine Vancauwenbergh, *Directrice de l'Ecole internationale « Le Verseau »-ELCE*

Personne de contact - Secrétariat de l'ICESC

Régis Laurent, Chef de projet, Communauté française
Rue de l'Ecluse, 16, 6000 Charleroi
regis.laurent@forem.be
071/23 06 67